

27  
nov.  
2013**DIRECTEURS D'ÉCOLE**

Lundi 24 novembre a eu lieu la première réunion du groupe de travail « Directeurs ». Préalablement aux échanges, le Sgen-CFDT est intervenu pour :

- rappeler que l'approche proposée par le biais des « directeurs » n'était pas suffisante et que la question tout entière de l'exercice de la direction d'école se posait ;
- donner à l'école une reconnaissance de son rôle d'interlocuteur légitime en la dotant d'un statut juridique par la création d'établissements du 1<sup>er</sup> degré ;
- demander la mise en place d'un groupe de travail sur l'organisation de l'école qui permettrait de traiter cette question ;
- dire sa satisfaction qu'un référentiel spécifique au métier de directeur se mette en place et demander que les missions soient reconnues d'abord par du temps, mais aussi par la mise en place d'un grade d'accès fonctionnel.

**Missions/recrutement/affectation**

Le document de travail ne prévoit que peu d'évolutions par rapport aux pratiques actuelles. À noter, tout de même, la volonté de réécrire la circulaire du 17 mars 1997 régissant la formation des directeurs. Par ailleurs, un certain nombre de pistes sont évoquées :

- harmoniser les critères d'accès à la liste d'aptitude,
- intégrer dans le barème du mouvement l'ancienneté dans la fonction de directeur,
- procéder au recrutement sur poste à profil pour les écoles de plus de 14 classes,
- valoriser l'expérience professionnelle par la mise en place d'une VAE,
- instaurer un protocole d'inspection spécifique.

**L'avis du Sgen-CFDT :**

Certaines propositions vont dans le bon sens mais, dans l'état actuel, elles ne sont pas assez précises quant aux critères pris en compte ainsi que sur le niveau de pilotage des différents dispositifs envisagés : circonscription, département ou académie.

Le Sgen-CFDT a demandé que la mission des IEN soit redéfinie dans ce nouveau cadre et a insisté pour que l'on passe de l'inspection à une véritable évaluation formative prenant en compte tous les aspects du métier, y compris la charge de classe.

Enfin, dans le cadre de la mobilité dans la carrière, le Sgen-CFDT a demandé que l'accès à un master soit facilité par le biais d'une VAE en lien avec la formation continue des directeurs.

À chaque questionnement, il est apparu que l'existence d'un établissement du premier degré serait un levier puissant pour faciliter la pratique du métier de la direction d'école.

**Simplification des tâches**

Trois éléments ont été évoqués : l'aide à la direction d'école, la mise en place de protocoles de simplification et l'élaboration d'un guide juridique spécifique à destination des directeurs.

**L'avis du Sgen-CFDT :**

Le Sgen-CFDT a revendiqué la pérennisation des aides à la direction d'école, à la fois en poste et en personnes, en rappelant que les contrats aidés n'étaient pas la solution. Ces derniers créent un turnover important qui conduit les directeurs à devoir constamment former de nouvelles personnes.

Notre organisation a dit son scepticisme à l'égard des protocoles de simplification tant notre administration et la hiérarchie intermédiaire sont promptes à créer de nouvelles charges. Nous avons demandé que cette démarche soit impulsée localement au niveau des CTSD. Ce débat est en lien étroit avec la redéfinition des missions des IEN qui va avoir lieu dans un groupe de travail spécifique auquel le Sgen-CFDT participera.

Enfin, si l'existence d'un guide juridique du directeur est bienvenue pour aider au quotidien des collègues, nous nous inquiétons du caractère prescriptif que pourraient y voir certaines hiérarchies. Sur cet aspect, nous notons que le ministère souhaite doter les directeurs d'un outil similaire à celui dont disposent les chefs d'établissement sans reconnaître pleinement le rôle de pilotage et d'impulsion du directeur d'école.

## Formation

Réécrire la note de service sur la formation des directeurs, instaurer une information préalable à l'inscription sur liste d'aptitude, constituer une équipe de formation départementale spécifique, mettre en place un tutorat à l'occasion de l'année de prise de fonction et programmer une formation continue.

### L'avis du Sgen-CFDT

Beaucoup de ces propositions sont portées par notre organisation depuis de nombreuses années.

Cependant, nous ne souhaitons pas que le tutorat verse dans le compagnonnage. Les ESPE doivent avoir toute leur place dans la formation des directeurs pour la rendre qualifiante.

Le Sgen-CFDT est intervenu pour demander que l'ensemble de la formation (initiale et continue) s'inscrive dans les plans de formation. De plus, si l'échange de pratiques peut avoir des vertus et permettre leur amélioration, la formation continue doit offrir de réels moments d'apports de contenus en lien avec l'évolution du cadre réglementaire, notamment en ce qui concerne la sécurité.

## Amélioration des conditions d'exercice

Alors que la principale demande des collègues est de pouvoir bénéficier de temps pour l'exercice de leur mission de direction, le ministère a clairement dit ne pas être en mesure de répondre aux attentes sur ce point en raison du cadre budgétaire extrêmement contraint. Le ministère propose de doubler le temps de décharge de rentrée des directeurs ne bénéficiant pas d'une décharge de service (école de trois classes et moins) en le faisant passer de 2 à 4 jours. Il propose de décharger les directeurs de tout ou partie de l'APC en fonction du nombre de classes.

### L'avis du Sgen-CFDT

Le Sgen-CFDT est intervenu pour affirmer que les propositions ne répondaient en rien à la surcharge de travail des collègues. La proposition d'augmenter le temps de décharge de rentrée est sympathique et bienvenue mais risque fort de se heurter à l'absence chronique de moyens de remplacement.

Le Sgen-CFDT est favorable aux APC et ne souhaite pas qu'elles soient utilisées comme variables d'ajustement. Ce serait nier leur intérêt. Le ministère ne répond pas, par ailleurs, au manque de temps structurel pour les petites écoles de moins de trois classes. Le Sgen-CFDT a demandé qu'en l'absence de décharge, ces directeurs bénéficient d'une compensation indemnitaire.

Le Sgen-CFDT a également demandé une étude sur une montée en charge progressive des décharges. Il a demandé que de nouvelles quotités de décharges d'enseignement soient envisagées : 3/4 temps et 1/3 temps.

Enfin, le Sgen-CFDT a demandé la création d'un grade d'accès fonctionnel dont les contours devront être rapidement précisés afin de donner des perspectives à moyen et long termes.

**Le Sgen-CFDT attend du ministère, lors de la prochaine séance de travail prévue le 3 décembre, des réponses :**

- **sur les décharges horaires d'enseignement des directrices et directeurs ;**
- **sur sa demande d'un groupe de travail spécifique sur l'organisation de l'école ;**
- **sur la prise en compte de la charge de travail et du désarroi des collègues directrices et directeurs, en particulier des petites écoles.**